

les trappeurs autochtones aux marchés ainsi qu'à l'importance, pour la survie économique de l'industrie de la fourrure, d'un programme efficace de piégeage sans cruauté et de remplacement des pièges.

La formation des trappeurs non autochtones s'est déroulée dans le cadre du PDIF, par l'entremise d'un contrat entre le ministère de l'Environnement et l'Institut de la fourrure. L'IFC a collaboré avec les provinces et les territoires à la production et à la diffusion de documents vidéo prévus pour les cours d'éducation des trappeurs et à un examen des dispositions législatives visant le piégeage. L'IFC a aussi organisé au moins trois ateliers nationaux à l'intention des instructeurs, en vue d'établir le contenu de base des cours et les normes minimales.

Maintenant que les fonds sont épuisés, il faudra prévoir avec les provinces et les territoires de nouveaux arrangements pour l'éducation des trappeurs. Rien ne laisse croire que le ministère de l'Environnement accorde une quelconque priorité à ces cours ou que les fonds qui leur sont destinés seront débloqués.

RECOMMANDATION 13

Le Comité recommande que le ministère de l'Environnement, en consultation avec les provinces, alloue des fonds à des programmes conçus pour former les trappeurs aux nouvelles techniques de piégeage sans cruauté et à leur importance pour le marché.

Là où le gouvernement confie la formation des instructeurs et des trappeurs à des organisations de trappeurs, il importe que les cours tiennent compte du contexte régional et qu'ils soient adaptés au marché.

B. Remplacement des pièges

Comme nous l'avons mentionné, le PDIF avait prévu certains programmes pilotes de remplacement de pièges, qui ont montré que les trappeurs accepteraient d'utiliser les nouveaux pièges s'ils saisissent l'importance de le faire et si les nouveaux pièges sont aussi efficaces que les anciens. Seuls les trappeurs qui avaient terminé avec succès un cours d'éducation étaient admissibles à ces programmes de remplacement. Les pièges en bon état ont été reçus et ont été cotés. La cote attribuée déterminait